Maladie mentale et vie sociale

La famille gouvernante, lieu de vie alternatif

Depuis les années 1990, les « familles gouvernantes » se sont multipliées en France. Elles ont constitué des structures alternatives à l'hôpital psychiatrique, adaptées aux besoins des personnes en souffrance psychique et capables de donner un sens à leur existence. Un guide en donne le mode d'emploi (voir encadré).

PREMIÈRE CAUSE d'hospitalisation en France, les troubles psychiques causent de multiples dégâts. La baisse du nombre de lits en psychiatrie, de 120 000 à 60 000 entre 1950 et 1990, n'en finit pas d'avoir des conséquences désastreuses chez les sans-abri et les détenus, lourdement pénalisés par la souffrance psychique. Faute de structures d'accueil alternatives, 13 000 patients sont maintenus en milieu hospitalier. Alors que le plan Psychiatrie 2005-2008 réclame une nouvelle politique dans ce secteur, le système de la famille gouvernante, qui repose sur une solidarité extrafamiliale, apporte un élément de réponse.

Les familles gouvernantes sont nées, dans les années 1990, à l'initiative de l'union départementale des associations familiales (Udaf). Elles sont destinées à des personnes souffrant de troubles psychiques, sorties d'hospitalisation ou de maison de retraite et en voie de clochardisation. Les malades sont, la plupart du temps, sans ressources autres que les minima sociaux, isolés, très souvent sous tutelle et privés de relations familiales. L'idée est de faire vivre cinq malades dans deux appartements à proximité immédiate d'une « gouvernante », une auxiliaire de vie sociale salariée de l'Udaf, qui gère les logements et organise leur vie quotidienne. C'est elle qui les accueille et met en place les règles de cohabitation.

Les résidents présentent des troubles persistants mais stabilisés. Il leur en coûte en moyenne 1 000 euros par mois. Dans le cas d'un bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé et de l'allocation personnalisée de logement, il reste au colocataire une quarantaine d'euros d'argent de poche. Mais les sorties, la nourriture, la lessive, les vêtements et les vacances sont inclus dans le prix.

Un référent médical. En Moselle, l'Udaf anime 15 structures qui accueillent 75 colocataires âgés de 20 à 77 ans. La gouvernante, qui habite le quartier, s'y rend chaque matin à 8 heures, explique au « Quotidien » Jean Birck, directeur de l'Udaf-Moselle. Elle prépare le petit déjeuner, contrôle les prises de médicaments, qu'un infirmier psychiatrique dispense chaque semaine, veille à la toilette et assure l'entretien de l'appartement avec l'aide des résidents, avant d'aller faire les courses en leur compagnie. Diverses activités se déroulent en ateliers (couture, lecture, peinture, etc.), dans la permanence du secteur de psychiatrie en milieu ouvert située à proximité, ou dans le centre socioculturel municipal. Un cadre infirmier leur rend visite une fois par semaine – plus souvent pour les nouveaux arrivants. A midi, le repas est pris en commun. Il est préparé en commun par la gouvernante. Les participants sont conviés à mettre la table et à la débarrasser. L'après-midi, un moment est réservé à la sieste, en raison de traitements médicamenteux assez lourds. Puis, c'est l'heure de la promenade. La gouvernante s'absente jusqu'au dîner. Payée 1 400 euros pour 35 heures, elle travaille un samedi-dimanche sur deux. Elle participe également aux *« sorties pizza ou McDo »*. Dans tout ce qui est fait, on prend en compte le fait que les membres d'une famille gouvernante sont des malades, insiste Jean Birck. *« Un psychiatre les a reçus au départ et un référent médical les suit. »* Et la gouvernante a été informée des pathologies dont souffrent les personnes qu'elle accompagne.

En règle générale, la famille gouvernante s'inscrit dans la durée : on y compte des décès, certes, et quelques hospitalisations avec retour au bercail, mais elle tient le coup. Des liens se tissent. La discipline ne se relâche pas pour autant. Un toxicomane, par exemple, troublerait « l'ordre intérieur ». *« Mais il fallait tenter le coup*, dit Jean Birck. *Nos patients eux-mêmes savent verbaliser les bienfaits de la famille gouvernante. Ils veulent y rester. Et là où les liens avec leur propre famille avaient été distendus ou rompus, ils se renouent et se resserrent. »*

La famille gouvernante n'est pas la panacée, mais elle a le mérite de rendre un sens à l'existence des colocataires. Des municipalités vont jusqu'à solliciter les Udaf, en faisant valoir un bailleur social ou privé, afin de se doter d'une structure alternative au CHS. Structure qui, prévient Jean Birck, ne peut être mise en place sans l'accord du voisinage. Désormais, les psychiatres, les conseils généraux, les maisons départementales du handicap, les Ddass et les agences régionales de l'hospitalisation ont conscience que, si les familles gouvernantes n'existaient pas, il faudrait les inventer. Les Udaf ne sont pas les seules à les faire prospérer, d'autres organismes s'y emploient. Ailleurs, elles s'ouvrent aux handicapés physiques ; et pourquoi pas, demain, aux personnes âgées dépendantes ?

> PHILIPPE ROY

Familles gouvernantes, mode d'emploi

L'Union nationale des associations familiales (Unaf) et la Fondation de France publient un guide pratique gratuit, « Familles gouvernantes, mode d'emploi », destiné aux associations et aux professionnels. Après avoir décrit la philosophie du dispositif et les caractéristiques des personnes accueillies, il explique comment fonctionne le dispositif et comment monter un projet de ce type. Le guide est téléchargeable sur les sites des deux organismes : www.unaf.fr et www.fdf.org.

Unaf, tél. 01.49.95.36.00. Fondation de France, tél. 01.44.21.31.00.